



Demission ou abandon de poste???

Par najat, le 01/03/2010 à 21:05

Bonjour,

Suite a un conge parental de 6 ans je me retrouve dans l impossibilite de reprendre mon poste, qui se trouve désormais à 200 km.

J'ai demenagé pour suivre mon conjoint dans les 2 premieres années de mon conge parental.

Mon conjoint etait au chomage est a retrouvé un emploi en CDI.

Je me demande si je rentre dans le cas de demission legitime, demission pour changement de residence et suivre mon conjoint qui a repris un emploi apres une periode de chomage???

sinon puis-je faire un abandon de poste et quel sont les risques ?

merci pour vos reponses.